



CDEN du 21 avril 2020

Déclaration liminaire

Monsieur le Préfet,
Monsieur le vice-président du Conseil départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs,

Depuis le 14 mars, date du passage au stade 3 de l'épidémie du covid-19, la France vit un moment extraordinaire et exceptionnel de son histoire. La FSU 34 avant toute chose, souhaite dire son admiration et sa profonde reconnaissance à l'ensemble des personnels qui travaillent dans le secteur de la santé et notamment dans les hôpitaux publics. Tou.te.s donnent depuis deux mois toute leur personne, leur temps et leur énergie pour sauver le plus grand nombre d'entre nous dans des conditions très difficiles. Notre reconnaissance va aussi à tou.te.s les salarié.es, agents publics et fonctionnaires qui s'exposent chaque jour au risque de contamination pour faire fonctionner les secteurs essentiels de notre vie économique. La charge de travail demandé dans ces moments si particuliers a aussi pour beaucoup considérablement augmenté : le travail à distance dans de nombreux endroits est trop souvent synonyme d'augmentation de la charge de travail et de risques qui peuvent rapidement déboucher sur des situations d'épuisement ou de détresse psycho-sociales.

Cette crise sanitaire et le confinement de nos vies sociales, économiques, politiques, culturelles, etc. a mis en évidence les désastres occasionnés par 40 ans de politique d'austérité, de destruction des services publics, de désindustrialisation de notre système productif. Ces politiques néolibérales ont cherché partout à soumettre les services et les biens fondamentaux à la vie en société aux logiques du marché, de la rentabilité et du court terme. Les services publics de santé, d'éducation, de la culture, de la protection sociale sont passés au crible des économies budgétaires, à l'absence de reconnaissance salariale des personnels, à un manque d'investissement chronique dans les nouvelles technologies. Dans ces services les gouvernements successifs ont cherché à y mettre en œuvre les techniques d'un nouveau management qui place les personnels dans des injonctions, des pressions permanentes de hiérarchies intermédiaires, qui cherche partout où c'est possible à retirer les prérogatives et les droits des représentants des personnels. Cette réduction des services publics à la logique du marché a diminué la capacité de nos États à répondre à des crises comme celle du Covid-19, a fait exploser les inégalités sociales et territoriales et participé à la destruction de notre environnement naturel. **C'est la raison pour laquelle 15 organisations associatives et syndicales dont la FSU se sont associées pour publier la tribune - pétition « Plus jamais ça, préparons le jour d'après ».**

L'Éducation Nationale a un rôle majeur à jouer dans la construction de cette société du « jour d'après », fondée sur la santé, l'accès de tous aux savoirs, à la culture à la formation dans le respect et la confiance des personnels qui y travaillent, la reconnaissance de leur mission et de leur investissement. Dans notre département il reste beaucoup de chemin à accomplir pour lutter contre les inégalités nombreuses entre les territoires, les écoles et les établissements scolaires. C'est d'un vaste plan massif d'augmentation des dotations pour diminuer les effectifs par classe partout dans les écoles (rurales et urbaines), dans les collèges et les lycées du département, dont nous avons besoin. Ce plan est rendu d'autant plus urgent que les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves ont été perturbées par l'épidémie du covid-19. Dans l'Hérault, apparaissent également clairement les besoins d'un vaste plan d'investissements dans le bâti et le matériel, de la réorganisation de la sectorisation, de la lutte contre la pauvreté sociale, économique et culturelle, du combat contre la ségrégation socio-culturelle facilitée en partie par l'existence d'un enseignement privé. Mais pour l'heure, tant que l'épidémie sévira sur le territoire, la FSU 34 restera vigilante, confinement ou non, pour défendre la santé et les conditions de travail des personnels et de leur famille ne cachant pas son inquiétude quant à une éventuelle reprise des cours le 11 Mai. Aucune garantie n'a été en effet apportée lors de l'allocution du Président Emmanuel Macron du 13 avril, sur les conditions d'accueil des élèves et des personnels des écoles et des établissements scolaires.

Enfin nous regrettons que le présent CDEN ne puisse se dérouler en visio-conférence, comme c'est le cas dans tous les autres départements. Nous contestons également comme nous l'avons fait dans un précédent courrier (à ce jour sans réponse) la limitation des interventions à des « interlocuteurs uniques ». Nous demandons que la réglementation et le règlement intérieur du CDEN soient, même lors de procédure extraordinaire lié au confinement, totalement respecté : à ce titre nous considérons que chaque membre du CDEN peut prendre part aux délibérations et échanges.

Montpellier, Mercredi 15 avril 2020.